

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Morbihan

Arrondissement de Pontivy

Canton de Guéméné sur Scorff

Commune de SAINT-TUGDUAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille onze, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT TUGDUAL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Guy JOUET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents :

MM. JOUET – CORVELLEC – MICHEL – LE PARC – Mme CHRISTIEN – MM CABEDOCHÉ - SAINDRENAN –
Mme LE BRIS – M. LE CORRE

Excusée : Mme LE MENTEC

Secrétaire de séance : M LE CORRE

| Date de convocation | Membres en exercice | Présents | Procurations | Votants |
|---------------------|---------------------|----------|--------------|---------|
| 01/07/2011 | 10 | 9 | 0 | 9 |

.....
N° 2011/23

Objet : Extension d'une carrière à LE SAINT - Motion du Conseil Municipal

La société COINTO-PIGEON envisage de développer l'activité de la carrière de Guernambigot sur la commune de LE SAINT en passant d'une production de 4.000 tonnes par pierre de taille à une production de 100.000 tonnes par an de granulats. Cette production engendrerait de fortes nuisances (sonores et environnementales) aux riverains de la carrière.

De même, ce projet se situe sur la source d'un ruisseau affluent du ruisseau du Moulin du Duc, site classé ZNIEFF1. Par ailleurs, ce même site est inscrit en site Natura 2000 telles que des landes humides et tourbières ainsi que de nombreuses espèces inscrites aux listes rouges nationales.

Il est proposé donc au Conseil de suivre les votes du Conseil Municipal de LE SAINT, du Conseil Communautaire de la CCPRM qui, à l'unanimité, se sont opposés à tout projet d'extension de la carrière.

A l'unanimité, l'assemblée s'oppose au projet d'extension de la carrière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,

Guy JOUET

